

Mourézoises, Mourézois, chers concitoyens,

Les conseillers municipaux et les agents communaux se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne année 2021. Qu'elle apporte santé, bonheur, joie, réussite et optimisme à vous et à vos proches.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux habitants et les remercions d'avoir choisi de s'installer à Mourèze. Avec Nathalie, secrétaire de mairie, nous restons à leur disposition pour les accueillir et répondre à leurs attentes.

C'est avec un grand plaisir que nous invitons habituellement en début d'année la population à une cérémonie traditionnelle et conviviale de communication des vœux.

Cette année 2021 fait suite à une année 2020 qui s'est déroulée dans des conditions très particulières. La situation sanitaire difficile, qui se prolonge en ce début d'année, nous empêche de réunir la population à la Salle de Rencontre comme à l'accoutumée. Néanmoins ce rapprochement nous manque et nous ne pouvons pas rester sans communiquer avec la population et c'est l'objet de ce message que de porter à votre connaissance les actions menées par la municipalité ainsi que celles en cours et celles à venir.

I - Les réalisations :

- **L'éclairage public**

Dans un souci d'économie de l'énergie et de respect de l'environnement nous avons procédé à une amélioration de l'éclairage du centre du village :

1. En abaissant les têtes des lampadaires et en les équipant d'ampoules à basse consommation.
2. En diminuant l'intensité de l'éclairage nocturne de 50% entre 23 heures et 6 heures.
3. En installant un dispositif d'éclairage solaire avec gestion de l'intensité lumineuse au Parc des Courtinals. Et bientôt deux éclairages supplémentaires seront installés près de l'abribus à l'entrée ouest du village et au chemin du col de Porte.

- **La voirie**

Diverses interventions de réparation des chaussées ont été réalisées :

1. Élimination du soulèvement de la chaussée provoqué par les racines des pins présents en bordure de la route de la Dolomie (entrée Est).
2. Réfection du revêtement du chemin du champ du Thô et du chemin de desserte du parking du restaurant.
3. Plantation de végétaux et d'arbustes le long de la route de la Dolomie (sortie Ouest du village).
4. Acquisition par la commune d'une balayeuse aspiratrice électrique apte à traiter silencieusement les rues du village et la route de la Dolomie sur toute sa longueur. Cet outil contribuera au maintien de l'état de propreté du village dont Jean-Daniel assume la charge.

- **Les moyens de communication**

1. La fibre est enfin arrivée à Mourèze ! De nombreux logements ont été connectés et disposent désormais d'une liaison internet optique rapide et de qualité. L'installation se poursuivra jusqu'à l'équipement de tous les logements intéressés par cette technologie. Nous nous préoccupons de certaines difficultés relatives au passage de la fibre pour quelques habitations.
2. L'antenne mobile a reçu le 5 octobre 2020 un avis favorable de la part de CDNPS (Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites). Cette réunion, exceptionnellement organisée à Mourèze et présidée par le Préfet et le Sous-Préfet de Lodève, a validé le projet d'implantation de l'antenne mobile couvrant la totalité du village et du Cirque.

La règlementation en matière de site classé nécessite que la demande de permis de construire définitif soit signée par le ministère de la Transition Écologique auquel le dossier a été transmis. Nous avons récemment appris que cette demande avait été refusée par les services du ministère concerné.

Ce projet d'implantation est donc une nouvelle fois différé. Une réflexion avec les autorités locales, départementales et régionales est actuellement en cours en vue d'obtenir l'autorisation attendue au regard :

- De l'attente de la très grande majorité des habitants du village.
- Des impératifs de sécurité vis à vis des nombreux touristes (plus de 150 000 par an) qui viennent visiter notre village et ses environs et des divers services amenés à intervenir sur le village (pompiers, gendarmerie, ambulances...).

- Des engagements du gouvernement, maintes fois réitérés depuis 2016, concernant l'élimination des zones blanches sur tout le territoire français.

Cette réflexion a permis, dans un premier temps, à M. Frédéric ROIG, Président des maires du département, d'adresser à Mme la Ministre de la Transition Écologique un courrier argumenté lui demandant de bien vouloir reconsidérer la position de ses services.

- **Autre action**

Des panneaux acoustiques ont été installés partie arrière de la salle de rencontre. Ces panneaux absorbant les ondes sonores parasites ont permis une nette amélioration de l'acoustique lors de réunions en réduisant les effets de résonnance.

II – Les projets en cours :

- La construction du pôle d'accueil qui doit abriter la maison locale du site a débuté fin novembre 2020. Ce bâtiment qui est une réalisation de la CCC (Communauté des Communes du Clermontais), dans le cadre de sa compétence concernant le tourisme, se poursuivra jusqu'en 2022. Cette construction bénéficie d'une recherche architecturale forte permettant sa parfaite intégration dans l'environnement naturel. La commune pour sa part fournit les terrains et leur aménagement. Le parking d'accueil sera reconditionné et un quai de bus sera également construit pour faciliter l'accueil et la circulation des cars de tourisme.
- La commune, après deux années de pause, remet en place la réflexion sur la continuité de la coupe des pins sur le cirque sachant que 9 hectares ont été traités et que 40 autres hectares sont prévus. Des contacts ont été pris avec les services concernés de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement). Nous espérons que les autorisations et les financements seront accordés afin de rendre au site son aspect minéral et lunaire masqué par une végétation envahissante.
- La carte communale, qui consiste en une redéfinition et une organisation des parties constructibles du village, a été relancée après une mise en attente, due à une divergence de point de vue avec les services de l'État, devrait trouver son aboutissement dans le courant de l'année 2021. Cette carte communale permettra à la commune de sortir du cadre strict du RNU (Règlement National d'Urbanisme) et lui redonnera une forme de maîtrise décisionnelle en matière d'urbanisme.

III - Les projets à l'étude :

La place communale « Le Pré de la Fontaine » sera réaménagée dans une configuration qui apportera plus de convivialité. Cette place accueillera, sous réserve d'autorisation, un bâtiment qui abritera le stockage des matériels du service technique, prolongé par un coin cuisine et un grill destiné aux associations organisatrices des différentes manifestations et poursuivi par une pergola protégeant un coin repas et éventuellement un jeu de boule pour les jours de pluie. Un espace sera également aménagé pour permettre l'installation d'une petite piste de danse équipée d'un coin musical.

Les adjoints et moi-même sommes à votre écoute, nous étudierons vos suggestions avec la plus grande objectivité conformément au rôle des élus.

Nous espérons vivement une amélioration prochaine de la situation sanitaire afin que nous puissions enfin nous rassembler au cours d'une manifestation festive qui nous fait tant défaut depuis le début de l'année. Nous remercions très sincèrement nos concitoyens pour leur comportement exemplaire depuis le début de cette pandémie. Votre attitude respectueuse des gestes barrière notamment a permis à notre village de traverser cette période sans incident particulier. Compte tenu des prévisions sanitaires faites pour l'année 2021 nous vous recommandons de poursuivre votre effort de sorte que nous puissions sortir au plus tôt de cette pandémie.

La commune dispose d'un site internet (www.moureze.fr), en cours d'organisation, qui vous apporte, d'ores et déjà, une information permanente concernant la vie municipale. Ce site sera enrichi, au fur et à mesure, des informations vous offrant la possibilité d'accéder aux formalités administratives que vous pourriez souhaiter accomplir.

Pour joindre électroniquement les services de la mairie vous pouvez utiliser l'adresse email suivante :

mairie@moureze.fr

Bien cordialement, votre maire,

Serge Didelet